

Accueil>Vos droits>Accusés (procédures pénales)

Accusés (procédures pénales)

Slovaquie

Ces fiches d'information vous indiquent comment procéderont les autorités compétentes en matière pénale si vous êtes soupçonné ou accusé d'avoir commis une infraction pénale.

Résumé de la procédure pénale

Vous trouverez ci-dessous un résumé des différentes étapes d'une procédure pénale en République slovaque.

La procédure préalable au procès comprend les étapes suivantes:

la procédure préalable aux poursuites pénales;

la procédure préparatoire (l'instruction).

Le procès comprend les étapes suivantes:

l'examen préliminaire et l'examen de l'acte d'accusation;

le procès principal;

la procédure d'appel (appel devant une juridiction supérieure, pourvoi devant la Cour suprême de la République slovaque, réouverture de l'affaire);

la procédure d'exécution, au stade de l'exécution des peines et des mesures de sûreté.

Cliquez sur les liens ci-dessous pour trouver de plus amples informations:

[Mes droits pendant l'enquête](#)

[Mes droits pendant le procès](#)

[Mes droits après le procès](#)

Dernière mise à jour: 02/03/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.